

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La répartition du capital et des droits de vote a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

Actionnaires	Situation au 31/12/2007			Situation au 31/12/2006			Situation au 31/12/2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Foncière Euris*	24 431 108	57,28	71,44	24 431 108	62,30	75,27	24 426 332	62,96	79,08
Autocontrôle							1 341 329	3,46	
Autodétention	405 828	0,95		203 578	0,52		463 485	1,19	
Autres actionnaires	17 815 656	41,77	28,56	14 576 342	37,18	24,73	12 576 441	32,39	20,92
TOTAL	42 652 592	100	100	39 211 028	100	100	38 807 587	100	100

* Directement et indirectement.

Les pourcentages sont exprimés au 31 décembre de chaque année considérée.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée par l'assemblée générale du 6 juin 2007 étant valable jusqu'au 6 décembre 2008, l'assemblée générale en date du 4 juin 2008 est appelée à reconduire le programme d'achat d'actions.

Part du capital détenu par la société et répartition par objectifs des titres de capital détenus par la société

Au 31 mars 2008, la société détient 247 721 actions, soit 0,59% du capital :

- 75 221 actions affectées à la couverture des plans d'actions gratuites ;
- 172 500 actions au titre du contrat de liquidité AFEI (Association française des entreprises d'investissement) conclu avec Rothschild et Cie Banque en date du 21 juin 2005.

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme d'achat d'actions sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et aux mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- attribuer des actions gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce ;

- assurer l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AFEI et reconnue par l'AMF ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- annuler les actions dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la société, autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la société se propose d'acquérir et prix maximal d'achat

Rallye aura la faculté d'acquérir 10% de son capital, soit, à la date du 31 mars 2008, 4 233 614 actions de 3 euros de valeur nominale chacune. Compte tenu des 247 721 actions propres déjà détenues au 31 mars 2008, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 3 985 893, correspondant à un investissement maximal théorique de 298 941 975 euros sur la base du prix maximal d'achat de 75 euros prévu dans la dix-neuvième résolution soumise au vote de l'assemblée générale du 4 juin 2008.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions est reconduit pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2008 et au plus tard le 4 décembre 2009.

Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

Nombre de titres composant le capital de l'émetteur au début du programme	39 215 528
Capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme (en titres + en pourcentage*)	166 578 / 0,42 %
Informations cumulées depuis le début du programme jusqu'à la date du 31 mars 2008 :	
Nombre de titres achetés	857 364
Nombre de titres vendus	446 769
Nombre de titres transférés	13 000
Nombre de titres annulés	316 452
Rachat auprès de personnes détenant plus de 10 % du capital ou des dirigeants	
Nombre de titres annulés au cours des vingt-quatre derniers mois	316 452
Nombre de titres détenus au 31 mars 2008 (en titres + en pourcentage*)	247 721 / 0,59 %
Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2008	10,8 M€
Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2008	9,9 M€

* En pourcentage du capital au 31 mars 2008.

NANTISSEMENT DE TITRES

Dans le cadre des facilités de crédit qu'elle a mises en place, la société Foncière Euris est amenée à nantir des actions Rallye sur la base du montant des facilités ou des tirages en cours, selon le cas. Le détail des nantisements au 31 décembre 2007 par bénéficiaire est le suivant :

Bénéficiaires	Date de départ du nantissement ⁽¹⁾	Date d'échéance du nantissement ⁽¹⁾	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur ⁽²⁾
HSBC	Mai 2002	Mai 2007	(3)	4 594 677	10,77 %
Calyon	Avril 2001	Juin 2007	(3)	881 655	2,07 %
Groupe CIC – Crédit Mutuel	Mai 2000	Octobre 2009	(3)	3 004 430	7,04 %
Natixis	Novembre 2000	Octobre 2008	(3)	2 638 711	6,19 %
Société Générale	Juin 2002	Avril 2006	(3)	746 973	1,75 %
BNP Paribas	Juillet 2002	Novembre 2007	(3)	421 987	0,99 %
ABN Amro	Juin 2002	Novembre 2007	(3)	378 412	0,89 %
TOTAL				12 666 845	29,70 %

(1) Les dates de départ et d'échéance sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.

(2) Au 31 décembre 2007.

(3) Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.